

La santé

**Un guide pour faciliter le recours aux droits
et aux soins des publics accompagnés.**



Un guide santé, pourquoi ? Pour qui ?

Les professionnels de l'insertion et de la formation sont confrontés aux difficultés des personnes accompagnées liées aux conditions de vie (problèmes de santé, de logement, de mobilité, de garde d'enfants...) qui nécessitent d'être prises en compte dans le cadre d'un accompagnement social afin de sécuriser le parcours d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement social intégré ou pas au dispositif d'insertion ou de formation requiert le recours et l'articulation avec des structures, des dispositifs, des acteurs intervenants sur les volets dits « périphériques » à l'emploi et la formation. L'accompagnement suppose une bonne connaissance de l'environnement, de ses réseaux et de ses connexions.

La santé est au carrefour du social, du médico-social et du médical. Le système de santé français s'appuie sur des structures multiples: sanitaires, médico-sociale et sociales (pour des publics dits « fragiles »), ambulatoires (pour les soins dits « de ville »).

Cette approche globale nécessite pour les professionnels de l'insertion et de la formation de se repérer dans un écosystème dense.

La Haute Autorité de Santé prône une approche intégrée du parcours de vie des personnes et encourage une coordination entre les professionnels et une meilleure prise en compte des déterminants sociaux de la santé.

Les acteurs de l'insertion et de la formation expriment parfois une méconnaissance des structures, services pouvant contribuer à cette approche globale liée à la santé. La méconnaissance est accrue pour tout professionnel conseiller (ère) en insertion, formateur (trice) prenant ses fonctions.

En réponse à ce besoin de « lisibilité » et de compréhension de cet environnement la DREETS propose un outil qui favorise la connaissance des dispositifs, des types de réponses existantes par situations rencontrées.

Cet outil prend la forme « d'une boussole » pour comprendre et se repérer dans l'écosystème lié à la santé.

Ce guide s'adresse aux professionnels des secteurs de l'emploi, de la formation et du social. Il met en exergue des dispositifs de prévention et de soins destinés tant à une population générale qu'à une population vulnérable ayant des besoins spécifiques.

Le guide n'a pas vocation à recenser l'ensemble des structures, acteurs par territoire intervenant sur la thématique concernée, ceux-ci étant déjà recensés sur des plateformes types sante.fr, action sociale...

Une nouvelle approche d' aller-vers et de nouveaux partenariats à développer

Les travaux menés par l'Odenore ('Observatoire des non-recours aux droits et aux services) en coopération avec la CPAM ont permis de mettre **trois constats clés en lumière** :

- Les raisons financières constituent certes un frein majeur à l'accès aux soins (trois fois sur quatre) mais ne sont pas seules en cause.
- **Une partie des assurés est en attente d'explications voire d'orientation dans un système de protection maladie et de soins perçu comme complexe.**
- Les conséquences du renoncement aux soins sont multiples, à la fois en termes de santé mais aussi sur les plans professionnel, social, voir même familial.

La démarche d'aller-vers est soutenue et déployée par l'Assurance Maladie pour lutter contre le renoncement au soin. La logique de « guichet » évolue vers **une approche d'aller au-devant des personnes** qui méconnaîtraient leurs droits administratifs, de repérage, en lien avec les acteurs de la santé et du social, des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder aux soins voir qui renoncent à se soigner.

Cette démarche repose sur une coopération étroite avec les autres acteurs du tissu local, professionnels de la santé, collectivités territoriales, centres communaux d'action social (CCAS) ... au service de l'identification des situations sensibles et de l'accompagnement individualisé et proactif des assurés concernés.

Guide santé.

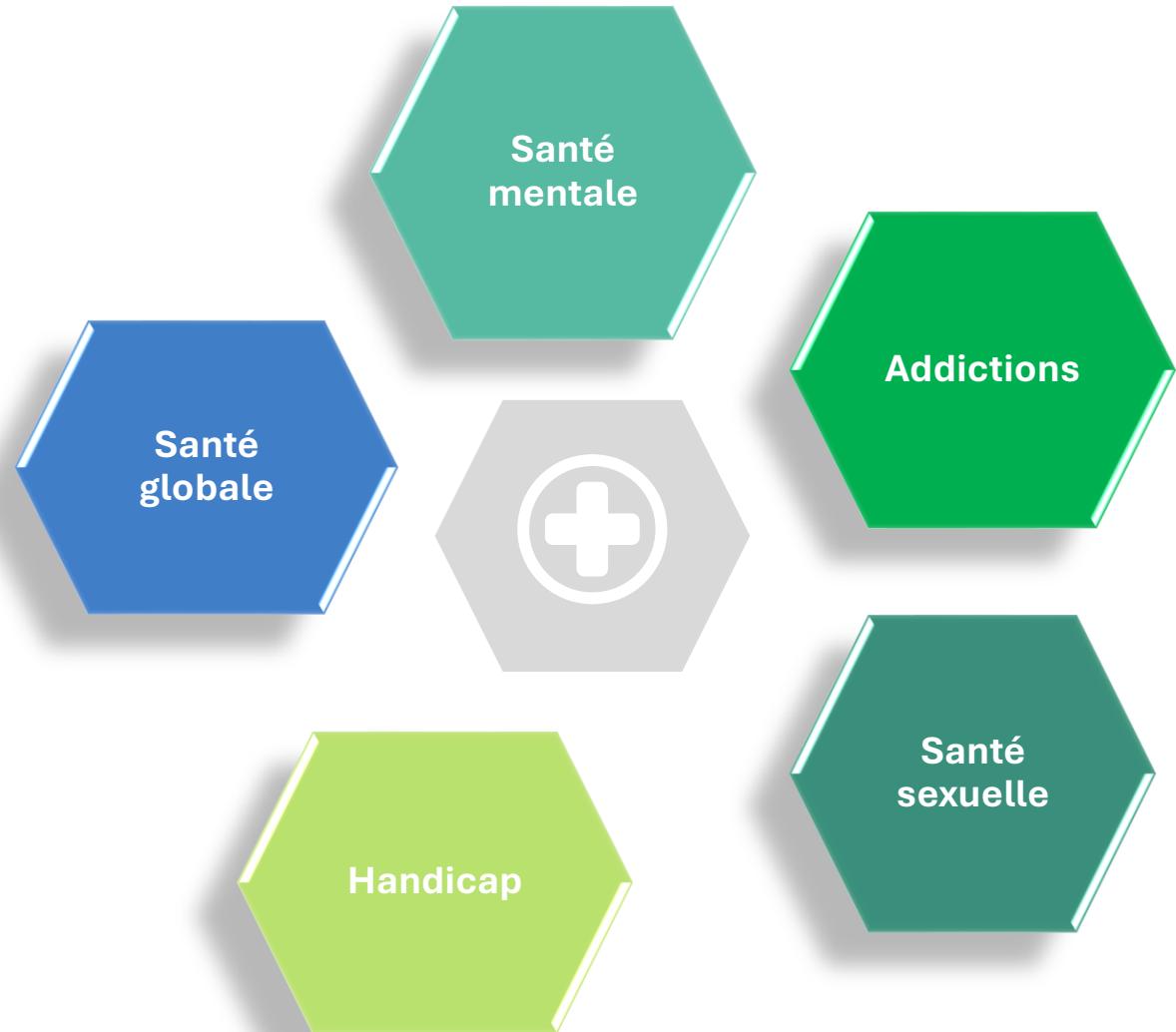
La santé

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « **un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ».

La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être.

Cette définition souligne l'importance de considérer **la santé dans sa globalité**, en intégrant les aspects médicaux, sociaux et environnementaux.

Recours aux droits et aux soins



Sommaire

Santé globale

- Education thérapeutique du patient (ETP)
 - La médiation en santé
 - La pair-aidance
 - Maisons Des Adolescents (MDA)
 - Mon bilan prévention-Une prévention à tous les âges
 - Prévention du suicide
 - Vaccination
- Destiné aux professionnels* 
- Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)
 - Promotion de la santé
 - Guide Comede : Prévention- Soins-Accompagnement

Prévention et promotion de la santé

Santé mentale

- Centre Médico Psychologique
- Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)
- Maisons Des Adolescents (MDA)
- Mon soutien psy
- Permanences d'accès aux soins de santé psychiatriques (PASS-PSY)
- Secourisme en santé mentale
- 500 psychologues - AHI

Handicap

- Agefiph
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Accès aux soins

Santé sexuelle

- Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)
- Equipes mobiles santé précarité (EMSP)
- Maisons de santé pluriprofessionnelle
- Médecin traitant
- Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) -PASS hospitalières mobiles
- Missions accompagnement santé (MisAS)
- Service d'accès aux soins (SAS)
- Soins Non Programmés (SNP)
- Soins hors les murs :Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) hors les murs

Soins et hébergement

- Centres de Santé Sexuelle (CSS)
- Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD)
- Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS)

Addiction

- Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)
- Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)
- Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) résidentiel
- Consultation Jeune Consommateur (CJC)

- Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)
- Lits d'Accueil Médicalisé (LAM)
- Lits Halte Soins Santé (LHSS)



SANTÉ GLOBALE



Santé globale

**Prévention et
promotion de la
santé**

Accès aux soins

**Soins
et hébergement**



Santé globale – prévention et promotion de la santé

Education
Thérapeutique du
Patient (ETP)

La médiation en
santé

La pair-aidance

Maisons Des
Adolescents (MDA)

Mon bilan
prévention

Prévention du
suicide

Vaccinations

Dispositifs d'Appui
à la Coordination
(DAC)

Guide Comede :
Prévention- Soins-
Accompagnement

Promotion de la
santé





Education Thérapeutique du Patient (ETP)

C'est quoi ?



L'éducation thérapeutique (ETP) s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de le rendre plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie.

Pour comprendre la maladie chronique afin de mieux la gérer :

- Mieux vivre au quotidien en maintenant et conciliant vie familiale, intime, sociale et professionnelle (améliorer l'autonomie)
- Gérer son traitement (le respect des dosages et des prises, les effets secondaires, ...)
- Intégrer une activité physique adaptée dans la vie quotidienne
- Adapter son alimentation
- Avoir confiance en soi et en ses capacités d'adaptation et de gestion de la maladie
- Connaître les évolutions et complications possibles de la maladie
- Savoir identifier les signes nécessitant de demander de l'aide et savoir où s'adresser
- Faire face aux situations d'urgence (crise...)
- Partager avec d'autres patients, échanger sur la maladie

Les acteurs de l'ETP :

Les professionnels de santé

Les associations de patients

Toute personne formée à l'ETP

Les structures médico-sociales (CCAS, PTA ...)

Organismes administratifs de santé (MDPH, AMELI)



Pour qui?

Les programmes d'ETP s'adressent aux bénéficiaires : les patients et les aidants.



Comment y accéder ?

L'inscription à un programme d'ETP se fait auprès de la personne référente (voir [cartographie](#)).



[Éducation Thérapeutique du Patient en Nouvelle Aquitaine - ETHNA](#)

[Santé.fr](#)



La médiation en santé

C'est quoi ?



La médiation en santé désigne la fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter :

- d'une part, **l'accès aux droits, à la prévention et aux soins**, assurés auprès **des publics les plus vulnérables** ;
- d'autre part, **la sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé**.

La médiation en santé vise à :

- (re)créer la rencontre avec les populations concernées (à savoir les populations vulnérables et les professionnels de santé / institutions) ;
- faciliter la coordination du parcours de soins ;
- proposer des actions collectives de promotion de la santé ;
- participer à la mise en place de solutions structurantes et de long terme.

Le (la) médiateur (trice) est compétent(e) et formé(e) à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire. Il a une connaissance fine de son territoire d'intervention, des acteurs et des publics. Le travail du médiateur en santé s'inscrit au sein d'une structure porteuse, en relation avec une équipe et des partenaires.

Dans une vision holistique de la santé, l'objectif est d'aider ces personnes - avec une logique de " faire avec ", en prenant en compte leurs capacités et leur environnement de vie - à accéder justement aux soins et à la prévention.



Pour qui ?



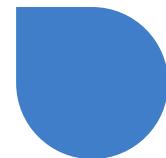
Publics vulnérables, éloignés des dispositifs socio-sanitaires de droit commun et qui échappent aux professionnels de la santé et du social.



Comment y accéder ?

Les médiateurs en santé sont présents dans des établissements sanitaires ou médico-sociaux. Se renseigner auprès des structures pour savoir si elles proposent de la médiation en santé.

Consulter les sites: mediasante.fr, [Pair initiative](http://pairinitiative.fr)



La pair-aidance

C'est quoi ?



La pair-aidance permet de proposer à toute personne le souhaitant, au cours de sa prise en charge ou de son accompagnement habituel, une possibilité de soutien global d'un tiers ayant connu ou connaissant une situation similaire et ayant acquis une connaissance issue d'un vécu expérientiel. Elle repose sur la transformation de l'expérience en connaissances et compétences construites à partir d'un vécu, permettant d'accompagner et de soutenir des personnes confrontées à des réalités similaires. Elle peut représenter un espoir pour la personne dans une perspective de rétablissement.

Elle consiste en l'appui émotionnel et pratique entre deux personnes partageant une expérience commune, comme un trouble ou une préoccupation liée à la santé mentale. La pair-aidance repose sur l'idée que chacun peut mobiliser ses compétences et transmettre son expérience pour aider une autre personne dans une situation semblable.



Pour qui ?

Personnes atteintes :

- de maladies mentales
- de maladies physiques (maladies chroniques ou des handicaps)

Personnes en situation de grande précarité

Personnes ayant des dépendances

Familles et proches de personnes atteintes de maladies mentales ou physiques.



Comment y accéder ?

Plusieurs types d'organismes et de professionnels mettent en œuvre la pair-aidance:

- **les dispositifs d'auto-support** : GEM, Clubhouse, Alcooliques anonymes, associations de patients
- **Certains établissements sanitaires, médico-sociaux ou sociaux** intègrent des pair-aidants professionnels dans leur équipe. Se renseigner directement auprès des établissements.



[Pair initiative](#)



Maisons Des Adolescents (MDA)

C'est quoi ?



Les maisons des adolescents (MDA) sont des lieux polyvalents où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale, éducative. Les MDA sont des lieux d'écoute et de soutien pour les jeunes de 11 à 21 ans, ainsi que leurs familles.

Pour ces raisons, elles travaillent en réseau avec l'ensemble des acteurs s'occupant d'adolescents sur un territoire donné. Les maisons des adolescents (MDA) se proposent d'apporter une réponse globale aux adolescents qui intègre ces différents aspects de leur vie.

Elles s'adressent donc en priorité à des adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences. Les adolescents peuvent y trouver une écoute, des informations, être accompagnés ou orientés en fonctions de leur demande notamment vers des soignants non présents dans la structure.

Pour qui?



Les adolescents (de 11 à 21 ans voire 25 ans selon les dispositifs), les familles, Les professionnels au contact des adolescents.



Comment y accéder ?

Prendre un rdv auprès de la MDA.



Pour trouver une structure consulter
[Recherche action-sociale, Santé.fr](#)



Mon bilan prévention – Une prévention à tous les âges



C'est quoi ?

Alimentation, sommeil, addiction... mon bilan prévention permet à l'assuré de faire le point sur ses habitudes de vie avec un professionnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme, pharmacien) pour vivre plus longtemps en bonne santé. **Ce dispositif est accessible à différents âges clés de la vie, gratuitement et sans avance de frais.**

Mon bilan prévention **est ouvert aux assurés sociaux** qui ont entre 18 et 25 ans (inclus), 45 et 50 ans, 60 et 65 ans et 70 et 75 ans.

- C'est une façon simple de faire le point sur sa santé, ses habitudes de vie, ainsi que sur les vaccins et les dépistages.
- C'est bénéficier de conseils personnalisés pour prévenir les risques, vivre mieux et plus longtemps en bonne santé.
- C'est un temps d'échange avec un médecin, un pharmacien, une infirmière ou une sage-femme.
- C'est profiter d'un nouveau dispositif de prévention, 100% remboursé par l'Assurance Maladie.

Mon Bilan Prévention. Mes repères pour en parler

Ce dépliant est destiné **aux acteurs de l'"aller vers"** : associations, professionnels du secteur social et médico social, bénévoles... Il propose des repères pour présenter le dispositif "Mon bilan prévention" aux âges clés aux publics en situation de vulnérabilité.



Pour qui?

Les bilans de prévention pour tous les assurés sociaux sont destinés à toutes les personnes à des âges clés de la vie, c'est-à-dire entre :

- 18 et 25 ans
- 45 et 50 ans
- 60 et 65 ans
- 70 et 75 ans.



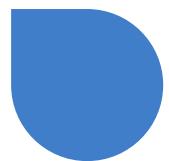
Comment y accéder ?

Prendre rendez-vous avec un médecin, un pharmacien, une sage-femme ou un(e) infirmier(ière).



[Santé.fr](https://www.sante.fr)

 **l'Assurance Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



Prévention du suicide

C'est quoi ?



Le numéro national de prévention du suicide, **le 3114**, gratuit, accessible 24H/24 et 7J/7 en tout point du territoire national, permet la prise en charge des personnes ayant des idées suicidaires et de leur entourage, depuis les premières idées de mort jusqu'à la crise suicidaire.

Ce service proposé à l'ensemble de la population est assuré par des professionnels de soins, infirmiers ou psychologues, spécifiquement formés à des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention, au sein de centres de réponse régionaux organisés par des établissements de santé. Ce numéro est également au service des professionnels de santé en recherche d'informations sur la prévention du suicide ou ayant besoin d'un avis spécialisé.



Pour qui ?

Personnes ayant des idées suicidaires, leur entourage.

Des professionnels de santé en recherche d'informations sur la prévention du suicide ou ayant besoin d'un avis spécialisé.



Comment y accéder ?

Appeler 3114



Vaccination

C'est quoi ?



Les vaccins concernent tout le monde : ils permettent de se protéger soi-même contre les maladies et aussi de protéger les autres. Il est important que chacun puisse comprendre comment fonctionnent les vaccins et à quel moment une personne doit se faire vacciner.

Nourrissons, enfants, adolescents, adultes, seniors... Tout au long de la vie, les vaccinations protègent contre de nombreuses maladies qui peuvent être graves.

Certaines personnes sont plus fragiles que d'autres en raison de leur état de santé : immunodépression, diabète, maladie du sang... Chez ces personnes, certaines maladies infectieuses sont plus fréquentes et peuvent aussi être plus graves, comme en cas de grippe, de varicelle, d'infection à pneumocoque ou de Covid-19. Pour les protéger, la vaccination est particulièrement recommandée pour ces personnes et/ou pour leur entourage.



Pour qui?

Les vaccins concernent tout le monde .



Comment y accéder ?

Il existe des centres de vaccination dans toute la région qui réalisent des vaccinations gratuitement. [Recherche centre de vaccination à Nouvelle-Aquitaine - Annuaire | Santé.fr](#)





Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)


Destiné aux professionnels

C'est quoi?



Les DAC viennent prioritairement **en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des situations complexes** de personnes rencontrant diverses difficultés.

Dans ce cadre, les DAC les aident à coordonner les interventions afin qu'une réponse globale et cohérente soit apportée à la personne. **L'objectif est d'éviter des ruptures dans le parcours de soins.** Au sein d'un même territoire, le DAC regroupe plusieurs dispositifs en un interlocuteur unique.

Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé.



Pour qui?

Les DAC sont **au service de tous les professionnels du territoire**, qu'il s'agisse :

- Des professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés ;
- Du personnel des établissements de santé publics, privés et d'hospitalisation à domicile (HAD) ;
- Des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social.



Comment y accéder ?

Consulter le site de [l'ARS](#)

Pour solliciter les DAC : 0809 109 109


Un contact unique
0809 109 109
prix d'un appel local





Guide Comede : Prévention- Soins-Accompagnement

Personnes étrangères vulnérables

C'est quoi?



Conçu dans ce contexte par le Comede à partir de l'expérience quotidienne de son équipe professionnelle, en lien avec Santé publique France et le ministère chargé de la Santé, ce guide a vocation à apporter aux professionnels des réponses aux problèmes de santé, **d'accès aux soins et aux droits les plus fréquents que rencontrent les personnes exilées** en France. Médical, social, juridique, psychothérapeutique... il est destiné à favoriser une approche pluridisciplinaire et les informations théoriques et pratiques qui y figurent sont donc complémentaires.

Guide pratique pour les professionnels:



Pour qui?

Les professionnels



Comment y accéder?

Consulter [Le site du Guide Comede](http://guide.comede.org)



Promotion de la santé

Structures ressources et formation en Prévention et Promotion de la santé

C'est quoi?



La promotion de la santé est une approche qui se concentre sur la création de comportements et environnements favorables à la santé, en mettant l'accent **sur la promotion de comportements, l'environnement et le développement du pouvoir d'agir des citoyens.**

L'association Promotion santé a la mission de promouvoir la santé globale. Promotion **Santé Nouvelle Aquitaine** met à disposition **une offre diversifiée de formations** pour développer les compétences des acteurs professionnels : écrans, hygiène, animation de séances en éducation pour la santé...



Pour qui?

Les professionnels, familles, bénévoles, porteurs de projets



Comment y accéder ?

Consulter le site de l'association Promotion santé et contacter l'antenne la plus proche [Promotion Santé, Association en Nouvelle Aquitaine](#)

Santé globale – Accès aux soins

Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)

Equipes mobiles santé précarité (EMSP)

Maisons de santé pluri professionnelles (MSP) et centres de santé

Médecin traitant

Permanences d'accès aux soins de santé – PASS hospitalières et PASS mobiles

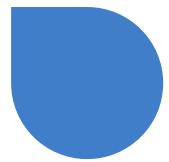
Missions accompagnement santé (MisAS)

Service d'accès aux soins (SAS)

Soins Non Programmés (SNP)

Soins hors les murs : Appartements de Coordination Thérapeutique hors les murs (ACT)





Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)

C'est quoi ?



Les ESSIP sont des équipes mobiles qui dispensent, sur prescription médicale, des soins infirmiers et des soins relationnels à des publics en grande précarité. Ces équipes apportent des soins infirmiers aux personnes vivant en structures d'hébergement, dans les lieux de vie alternatifs ou sur les campements.

Les ESSIP peuvent notamment intervenir dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation.



Pour qui?

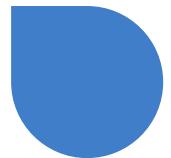
Public en grande précarité.



Comment y accéder ?

La prise en charge dans le cadre des ESSIP débute par une prescription médicale et la durée de l'accompagnement est fonction de cette prescription.





Equipes Mobiles Santé Précarité (EMSP)

C'est quoi ?



Les équipes mobiles santé précarité (EMSP) permettent d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies, là où elles vivent, et de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement dans une **approche « d'aller vers »**, quelle que soit leur situation administrative.

Les EMSP vont vers les personnes pour dispenser des soins, assurer des actions de prévention, de médiation et d'orientation.

Ces équipes sont composées de professionnels de santé et de travailleurs sociaux.



Pour qui?

Publics les plus éloignés des soins, (personnes sans domicile ou domicile informels, hébergées, marginalisées, migrants...).

Comment y accéder ?

Les EMSP interviennent à la demande de plusieurs acteurs :

Initiative propre : Elles peuvent décider d'intervenir de leur propre initiative pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain.

Sollicitation extérieure: par des structures d'hébergement, des associations, ou d'autres professionnels de santé.

Demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : L'ARS peut également demander leur intervention pour des situations spécifiques.





Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et centres de santé

C'est quoi ?



Les maisons de santé sont des structures de soins de proximité regroupant des professionnels de santé généralistes ou spécialistes: maïeutiques, dentistes (soins, prothèses, orthodontie), professionnels paramédicaux tels qu'infirmier(ère) autour d'un projet de santé commun.

Les professionnels de santé exercent en tant que libéraux dans les MSP et en tant que salariés dans les centres de santé.

Les centres de santé sont soit mono-professionnels soit pluriprofessionnels.

Certains centres et maisons de santé sont « participatifs ». Il s'agit de structures de soins pluriprofessionnelles de 1er recours, implantées en QPV (quartiers de la politique de la ville) ou à proximité, dans des territoires présentant généralement des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale.

Ces structures contribuent à rendre les personnes qui en ont le plus besoin actrices de leur santé. Par le biais de leurs projets de santé, des échanges sont rendus possibles entre les équipes et les usagers afin que ceux-ci participent à la définition de leurs besoins, des priorités collectives et s'impliquent dans leur prise en charge.



Pour qui?

Tout public.



Comment y accéder ?

Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](https://www.sante.fr)



Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](https://www.sante.fr)



C'est quoi ?



Le médecin traitant est celui qui coordonne l'ensemble des soins reçus par un patient. Il peut être un médecin généraliste ou spécialiste, conventionné secteur 1 ou secteur 2.

Le médecin traitant suit et gère le dossier médical du patient, l'oriente vers d'autres professionnels de santé si nécessaire, et assure un meilleur suivi médical.

Consulter un médecin traitant apporte un double avantage :

- être mieux soigné, grâce à un suivi adapté à l'état de santé par un médecin qui connaît bien sa patientèle;
- être mieux remboursé.

Choisir et déclarer son médecin traitant

- [Déclarer son médecin traitant en ligne](#)
- [Déclarer son médecin traitant par courrier avec le formulaire](#)



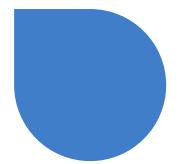
Pour qui?

Les personnes de 16 ans et plus.



Comment y accéder ?

Consultez l'annuaire de santé [ameli.fr](#), [sante.fr](#)



Permanences d'accès aux soins de santé – PASS hospitalières et PASS hospitalières mobiles

C'est quoi ?



Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des dispositifs implantés dans les hôpitaux et s'adressant aux personnes en situation de précarité. Les PASS facilitent l'accès au système de santé et la prise en charge de ces personnes à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux de soin, d'accueil et d'accompagnement social. Les personnes sont reçues par une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières et infirmiers, assistantes et assistants de service social, etc.).

La PASS assure une prise en charge coordonnée (médicale, sociale, infirmière...) ainsi que **l'accompagnement dans un parcours de santé**. Permettant au besoin l'accès au plateau technique de l'hôpital dont elle dépend (biologie, radiologie, pharmacie...) et à ses spécialités médicales, elle **oriente aussi vers la médecine de ville et les structures de santé de proximité**.

Elles sont à l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville et des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

La mise en œuvre de l'activité mobile de certaines PASS, dont le développement a été favorisé sur les territoires dans l'objectif « d'aller-vers » les publics les plus éloignés du système de santé. L'aller-vers vise à faire émerger une demande de soins et organiser la réponse à en lien notamment avec la PASS fixe à partir de laquelle la PASS mobile intervient.

Les PASS mobiles ont pour mission de repérer et d'orienter vers un relais hospitaliers les personnes qui le nécessitent.



Pour qui?

Personnes avec des droits partiels ou sans droits à l'assurance maladie ayant besoin de soins.



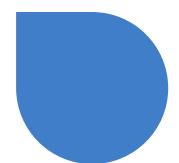
Comment y accéder ?

Accueil inconditionnel au sein d'une structure hospitalière permettant l'accès à des consultations médicales, infirmières et sociales et des soins ambulatoires.



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale , Santé.fr](#)





Service d'accès aux soins (SAS)

C'est quoi ?



Le SAS est un nouveau service d'orientation de la population dans le parcours de soins, accessible par le n°15.

Lorsque son médecin traitant n'est pas disponible, l'appelant peut accéder à distance à un professionnel de santé.

Pour le patient confronté à un **besoin de soins urgents ou non programmés** et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, **le SAS doit permettre d'accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé**. Ce dernier pourra lui fournir un conseil médical, lui proposer une téléconsultation, l'orienter selon la situation vers une consultation de soin non programmé en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'un transport sanitaire.

Une régulation médicale associant des médecins généralistes et des médecins urgentistes est assurée au niveau du SAMU centre-15. La régulation de médecine générale est portée à la fois par des médecins régulateurs et des opérateurs de soin non programmés (OSNP). Ils ont notamment pour rôle de trouver des rendez-vous de médecine de ville dans les 48h pour les patients dont le besoin de soins non programmés a été confirmé par le médecin régulateur.

Trois départements pilotes ont été retenus pour préfigurer le SAS dans notre région : la Gironde, la Vienne et la Charente.



Pour qui?

Les Soins Non Programmés (SNP) répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont **la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée**.



Comment y accéder ?

Plateau de régulation des appels du SAS, accessible 24H/24 et 7J/7 **via le 15**



[Service d'accès aux soins \(SAS\) | Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine](#)
Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](#)



Missions accompagnement santé (MisAS)

C'est quoi ?



Certains assurés renoncent à se faire soigner. L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion dans un parcours de soins.

Face à ces situations, **l'Assurance Maladie a engagé une démarche complète, permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits, l'accès territorial comme financier aux soins**, et permettant de proposer aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné. Cette démarche est notamment réalisée par les missions accompagnement santé des caisses d'assurance maladie avec l'appui du service social. **Ces missions ont pour objectif de favoriser l'accès aux droits et aux soins des populations fragiles.**

Les missions accompagnement santé des caisses d'assurance maladie travaillent avec des partenaires externes. Au moment où ils identifient un assuré en marge, en difficulté ou en rupture avec le système de santé, les partenaires ont pour rôle de mettre en contact cet assuré avec la mission accompagnement santé de sa caisse d'assurance maladie de résidence. La mission accompagnement santé prend le relais et accompagne l'assuré dans son parcours de soins.

Ces partenaires peuvent être des institutions publiques ; des associations ; des centres sociaux...



Pour qui?

Personnes assurées mais n'ayant pas recours aux droits et aux soins.



Comment y accéder ?

Signer un partenariat soit avec la caisse d'assurance maladie. Les mias peuvent s'associer à des acteurs locaux en fonction de leurs propres enjeux pour la mise en place d'initiatives locales. Pour connaître les modalités pratiques d'échanges avec les missions accompagnement santé de l'Assurance Maladie, contactez la caisse d'assurance maladie du lieu de résidence de l'assuré.



Consulter [l'assurance maladie](#)

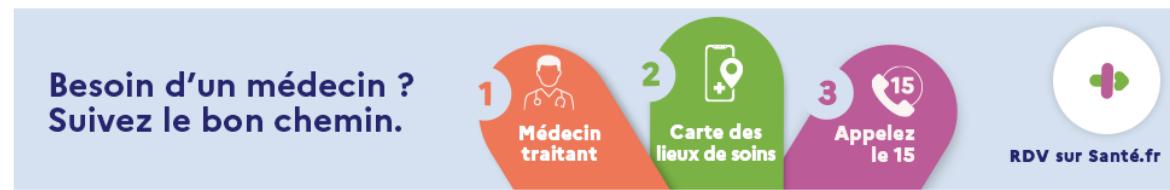


Soins Non Programmés (SNP)

C'est quoi ?



Les centres de soins non programmés sont des structures qui peuvent prendre en charge des consultations et actes de médecine générale, sans rendez-vous et/ou associés à des actes techniques. Ils ont été créés pour désengorger les hôpitaux et sont nés de l'initiative de médecins urgentistes et libéraux.



Pour qui?



Les Soins Non Programmés (SNP) répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont **la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée**.



Comment y accéder ?

[Consulter l'offre de soins non programmés de proximité.](#)



Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](#)

Soins hors les murs :Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) hors les murs



C'est quoi ?

Les ACT "hors les murs" sont des équipes pluridisciplinaires rattachées à un ACT qui interviennent directement dans le lieu de vie (structure d'hébergement social, logement, campement, rue...) de la personne. Dispositif d'accompagnement visant à assurer **le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion sur le lieu de vie des personnes**, déployé jusqu'à l'accès à l'autonomie des usagers, soit une prise en charge sur du moyen terme (de 1 à 3 ans).



Quelle durée?

Un contrat d'accompagnement d'un mois renouvelable jusqu'à 3 ans est signé sur le lieu de vie des personnes.



Pour qui?

Personnes :

- **Personnes isolées et éloignées du système de santé**
- Atteintes par une ou des pathologies chroniques
- En situation de fragilité psychologique et sociale, nécessitant des soins et un suivi médical
- Seules ou en couple, avec ou sans enfants
- Nécessitant une aide et un soutien à la vie quotidienne



Comment y accéder ?

La demande doit être adressée par un travailleur social ou un professionnel de santé et un médecin. Les dossiers peuvent émaner de services sociaux (hospitaliers ou autres), d'un établissement ou un service médico social ou social, d'un SPIP, d'une USMP, d'associations mais aussi être issus de l'initiative de la personne, de ses proches ou de son médecin traitant.



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale](#)

Retour en arrière



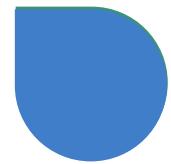


Santé globale – soins et hébergement

Appartements de
Coordination
Thérapeutique
(ACT)

Lits d'Accueil
Médicalisé (LAM)

Lits Halte Soins
Santé (LHSS)



Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « Un chez-soi d'abord »

C'est quoi?



Il existe deux formes d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) :

→ Les ACT comportant un hébergement hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical. Ces structures ont pour objectif d'optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, par la mise en œuvre d'une coordination globale.

→ Les ACT « Un chez-soi d'abord » comportant un logement accompagné dédiés à des personnes majeures, durablement sans-abri et atteinte d'une ou de plusieurs pathologies mentales sévères. Pour ces personnes, les ACT ont pour principaux objectifs :

- l'accès sans délai à un logement en location ou en sous-location, et s'y maintenir ;
- de développer leur accès aux droits et à des soins efficents, leur autonomie et leur intégration sociale.



Quelle durée?

Les ACT « Un chez-soi d'abord » offrent un logement pérenne. L'accompagnement n'a pas de durée à priori.



Pour qui?

Les ACT comportant un hébergement sont destinés à des personnes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et /ou sociale nécessitant des soins et un suivi médical. Les ACT comportant un logement accompagné doivent avoir pour cible exclusive des personnes majeures, durablement sans-abri et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères.



Comment y accéder ?

ACT en hébergement : sur orientation des services sociaux hospitaliers, des établissement ou services médicaux sociaux, des structures d'hébergement, des services sociaux municipaux ou départementaux...

ACT en logement accompagné : sur orientation d'une équipe de psychiatrie, d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale](#)

Retour en arrière





Lits d'Accueil Médicalisé (LAM)

C'est quoi?



Les lits d'accueil médicalisé sont des structures qui proposent et dispensent des soins médicaux et paramédicaux à des personnes sans domicile fixe atteintes de pathologies chroniques non bénignes, et qui nécessitent un suivi thérapeutique à plus ou moins long terme.

Quelle durée?



La durée du séjour n'est pas limitée. Elle est adaptée à la situation sanitaire et sociale de la personne et permet la construction de son projet de vie.

Pour qui?



Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.

Comment y accéder ?



Pour certains l'orientation se fait par une demande SIAO pour d'autres par une double prescription médicale et sociale auprès du service. L'assistante sociale de l'hôpital peut également orienter un malade. Une personne sans abris peut demander une place directement. L'admission est prononcée après avis du médecin de la structure.



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale](#)



Lits Halte Soins Santé (LHSS)

C'est quoi ?



Les Lits halte soins santé offrent une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation.

Ils permettent aux personnes accueillies d'être hébergées en bénéficiant d'un suivi thérapeutique et selon les besoins d'un accompagnement social.

Les LHSS sont ouverts 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

L'équipe pluridisciplinaire médico-sociale est composée de médecin généraliste, d'infirmier diplômé d'Etat, d'aide-soignant, d'assistante sociale; travaillant avec des acteurs du terrain social, de l'urgence sociale et les CHRS.



Quelle durée ?

Un médecin valide la durée de séjour. Cette dernière ne doit pas excéder deux mois mais elle reste conditionnée à l'évolution de l'état de santé de la personne accueillie et de la possibilité d'une solution pour la sortie. Les LHSS sont accessibles aux personnes handicapées.



Pour qui ?

Personnes sans domicile, obligatoirement majeures, quelle que soit leur situation administrative, présentant des problèmes de santé bénins dont l'absence de domicile génère, soit une rupture dans la continuité des soins, soit une aggravation de leur état de santé.



Comment y accéder ?

L'orientation vers des LHSS est propre à chaque territoire (coordination et orientation par les SIAO, en direct). L'admission se fait sur avis du médecin de la structure qui évalue et identifie les besoins sanitaires de la personne accueillie, la pertinence médicale de son admission et exclut donc la nécessité d'une prise en charge hospitalière.



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale](#)



SANTE MENTALE



Santé mentale

**Centre Médico
Psychologique**

**Equipe Mobile
Psychiatrie
Précarité (EMPP)**

**Maisons des
Adolescents (MDA)**

Mon soutien psy

**Permanences
d'accès aux soins
de santé
psychiatriques
(PASS-PSY)**

**Secourisme en
santé mentale**

**500 psychologues-
AHI**





Centre Médico Psychologique

C'est quoi?



Le centre médico- psychologique (CMP) est un lieu de soins public qui offre des consultations médico-psychologiques et sociales **à toute personne en difficulté psychique.**

Les CMP sont ouverts à tous les enfants et adolescents (ainsi qu'à leurs familles) qui rencontrent des problèmes d'ordre psychique, éducatif ou social. A partir de 16 ans, ils rejoignent les CMP adultes

Chaque centre médico- psychologique est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui regroupe aussi bien de soignants (médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens...) que de travailleurs sociaux (assistants de service social, éducateurs...).

Pour qui?



Enfants, adolescents et adultes



Comment y accéder ?

Contacter le CMP directement



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale, Santé.fr](#)



Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

C'est quoi ?



Les équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP) interviennent auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques, mais aussi auprès des acteurs de première ligne (soignants, travailleurs sociaux...). Équipes pluridisciplinaires coordonnées par un médecin psychiatre, elles interviennent au plus près des personnes en situation de précarité et des acteurs sociaux qui les accompagnent (populations précarisées dans un quartier, personnes migrantes, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...).

Les EMPP se caractérisent par leur mobilité et leur adaptabilité aux publics rencontrés et aux territoires.

Leurs missions se situent dans « **l'aller vers** » auprès des personnes en situation de précarité afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire.

Les 21 Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) de Nouvelle-Aquitaine interviennent au plus près des personnes en situation de précarité et des acteurs sociaux qui les accompagnent, dans « l'aller-vers », **afin de faciliter la prévention, le repérage précoce** des troubles psychiques et l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire.



Pour qui?

Des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques, mais aussi auprès des acteurs de première ligne (soignants, travailleurs sociaux...).



Comment y accéder ?

Dispositif d'aller-vers les personnes via des permanences dans des services sociaux et médico-sociaux voire participation à des interventions mobiles ou dans la rue. Intervention auprès des acteurs de première ligne (soignants, travailleurs sociaux...).



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale, réseau des pass et empp, répertoire - annuaire | pass nouvelle aquitaine](#)



Maisons des Adolescents (MDA)

C'est quoi ?



Les maisons des adolescents (MDA) sont des lieux polyvalents où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, **psychique**, relationnelle et sociale, éducative. Les MDA sont des lieux d'écoute et de soutien pour les jeunes de 11 à 21 ans, ainsi que leurs familles.

Pour ces raisons, elles travaillent en réseau avec l'ensemble des acteurs s'occupant d'adolescents sur un territoire donné. Les maisons des adolescents (MDA) se proposent d'apporter une réponse globale aux adolescents qui intègre ces différents aspects de leur vie.

Elles s'adressent donc en priorité à des adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences. Les adolescents peuvent y trouver une écoute, des informations, être accompagnés ou orientés en fonctions de leur demande notamment vers des soignants non présents dans la structure.



Pour qui?

Les adolescents (de 11 à 21 ans voire 25 ans selon les dispositifs), les familles, Les professionnels au contact des adolescents.



Comment y accéder ?

Prendre un rdv auprès de la MDA.



Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale, Santé.fr](#)

Mon soutien psy

C'est quoi ?



L'objectif du dispositif est de faciliter l'accès à un accompagnement psychologique.

Le dispositif « Mon soutien psy », permet de bénéficier du remboursement de 12 séances d'accompagnement psychologique par an.



Mon soutien psy, en bref

MON SOUTIEN PSY
En parler, c'est déjà se soigner

QUEL EST LE RÔLE DU MÉDECIN ?

Dans le dispositif Mon soutien psy, vous devez nécessairement être orienté par un médecin. Il vérifie votre état de santé et peut vous proposer un accompagnement psychologique. En cas de troubles plus sévères, il peut vous orienter vers une prise en charge adaptée.

En cas d'urgence ou de pensées suicidaires, contactez sans délai le 3114

QUEL EST LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE ?

Le psychologue partenaire est là pour vous aider. L'accompagnement psychologique comprend une dimension d'écoute, d'empathie et de compréhension. Pour les troubles légers à modérés, il est une alternative efficace à un traitement médicamenteux. Avec votre accord, le médecin et le psychologue échangent régulièrement pour adapter votre parcours à vos besoins.

MON SOUTIEN PSY
En parler, c'est déjà se soigner

Mon soutien psy (dès 3 ans)
Bénéficiez de séances remboursées chez un psychologue conventionné avec l'Assurance maladie

Toute personne peut bénéficier, en fonction de ses besoins, de séances remboursées chez un psychologue partenaire : un dispositif pour toute la population à partir de 3 ans, jusqu'à 8 séances d'accompagnement psychologique remboursées par année civile, sur orientation d'un médecin.

Retrouvez toutes les informations sur la dispositif Mon soutien psy sur : monsoutienpsy.sante.gouv.fr

En cas de question, vous pouvez contacter votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) : 36 45 Service gratuit

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, améliorer chaque jour

Ministère de la Santé et de la Prévention
Santé publique France

mon soutien psy

Pour qui ?



Être âgé d'au moins 3 ans et présenter des troubles légers à modérés (anxiété, déprime, angoisse, problème de consommation de tabac, alcool ou cannabis, trouble du comportement alimentaire).



Comment y accéder ?

Être adressé à un psychologue par son médecin traitant par un courrier, ou s'adresser à un psychologue conventionné.



Trouver un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie [Recherche de psychologues | CNAM](#)



Permanences d'accès aux soins de santé psychiatriques (PASS-PSY)

C'est quoi ?



Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des dispositifs implantés dans les hôpitaux et s'adressant aux personnes en situation de précarité. Les PASS facilitent l'accès au système de santé et la prise en charge de ces personnes à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux de soin, d'accueil et d'accompagnement social.

Certaines PASS sont développées au sein d'hôpitaux psychiatriques et peuvent alors être dénommées **PASS-Psy**. Les personnes sont reçues par une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychiatres, infirmières et infirmiers, assistantes et assistants de service social, etc.).

La Permanence d'Accès aux Soins Psychiatrique (PASS PSY) est un des modes d'entrée au sein du parcours de soins pour des patients en situation de grande précarité sociale dans le cadre d'un travail de secteur et du droit commun. La PASS n'est pas un service d'urgences.

L'objectif principal de la PASS psychiatrique est de rendre effectif l'accès aux droits et la prise en charge psychiatrique dans le dispositif de droit commun (Hôpitaux, médecine libérale...) des personnes en situation de grande précarité sociale souffrant de troubles psychiatriques.. Elles sont à l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville et des dispositifs sociaux et médico-sociaux.



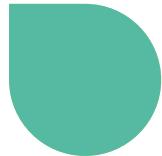
Pour qui ?

Des personnes en situation de grande précarité sociale souffrant de troubles psychiatriques bénéficiant ou pas de l'assurance maladie.

Comment y accéder ?

Se présenter à l'hôpital psychiatrique, la PASS-PSY accueille les patients sans rendez-vous. Par les urgences ou le service administratif de l'hôpital qui orientent vers la PASS-PSY. Orientation par un partenaire extérieur : associations ou services sociaux.

Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale, réseau des pass et empp, répertoire - annuaire | pass nouvelle aquitaine](#)



Secourisme en santé mentale

C'est quoi ?



En France, un programme ambitieux de développement du secourisme en santé mental est mis en œuvre depuis 2018. Il a déjà permis de former 165 000 secouristes en santé mentale (donnée de décembre 2024). Ces secouristes ont reçu une formation spécifique qui vise à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage, et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise.

La formation en santé mentale est conçue **sur le modèle des « gestes qui sauvent » et vise à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage, et des conduites à tenir** en cas de problème ou de crise. Mais elle intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin. Dans un contexte sociétal de minimisation et de stigmatisation des troubles psychiques, se former aux premiers secours en santé mentale s'inscrit dans une démarche citoyenne.

Pour qui?



La formation de secourisme en santé mentale est destinée à toute personne souhaitant apprendre à aider quelqu'un en détresse psychique ou en crise de santé mentale.



Comment y accéder ?

Pour devenir secouriste en santé mentale : consulter le site [PSSM France](#)



APPRENDRE À AIDER



500 psychologues - AHI

C'est quoi ?



La mesure 9 issue des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie vise le recrutement de manière pérenne de 500 professionnels, principalement des psychologues, et également des infirmiers en pratique avancée (IPA) mention santé mentale et psychiatrie ou infirmiers formés ou expérimentés en santé mentale.

Ce dispositif offrant un soutien psychologique et/ou psychosocial aux personnes hébergées en CHU/ CHS ou CHRS et celles accompagnées en accueil de jour, ayant pour fonction également la coordination avec les professionnels des structures d'accueil et l'ensemble des acteurs du système des soins".

Pour qui?



Personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil (AHI).
Les personnes suivies dans le cadre de leur en insertion professionnelle.

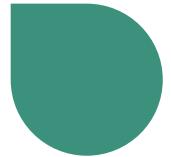
Comment y accéder ?



Se rapprocher des Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP).
Des permanences ont lieu dans des services sociaux et médico-sociaux.



SANTÉ SEXUELLE



Santé sexuelle

**Centres de Santé
Sexuelle (CSS)**

**Centres Gratuits
d'Information, de
Dépistage et de
Diagnostic
(CEGIDD)**

**Espaces Vie
Affective,
Relationnelle et
Sexuelle (EVARS)**





Centres de Santé Sexuelle (CSS)

C'est quoi?



Les Centres de Santé Sexuelle (CSS, ex- Centre de Planification et Education Familiale - CPEF) **accompagnent les personnes dans leur santé sexuelle** notamment pour :

- La prescription et la délivrance de moyens contraceptifs, le suivi contraceptif ;
- Le soutien et l'accompagnement sur les questions relatives à la sexualité, à la vie affective et relationnelle, et aux violences conjugales)
- L'accompagnement à l'interruption volontaire de grossesse (IVG))
- Les vaccinations prévues par le calendrier des vaccinations. Certains centres proposent également le dépistage et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST) ainsi que la vaccination contre certaines de ces infections comme les infections à papillomavirus humains, par exemple.

La prise en charge en CSS est anonyme et gratuite pour les non assurés sociaux et les mineurs.



Pour qui?

Les Centres de Santé Sexuelle sont destinés à **un large public**: femmes, jeunes et adolescents, personnes en situation de vulnérabilité, couples et familles, personnes de toutes orientations sexuelles et identités de genre.



Comment y accéder ?

Contacter le CSS directement.



Consulter [Annuaire des centres de santé sexuelle](#) | ivg.gouv.fr, [Retrouvez la carte Santé Sexuelle](#) | [Santé.fr](#)



Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD)

C'est quoi?



Les CEGIDD sont des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et infections sexuellement transmissibles.

Ils proposent :

- La prévention, le dépistage et le diagnostic du VIH et des autres IST ;
- Le traitement des IST ;
- La vaccination contre les virus de l'hépatite B, de l'hépatite A et du papillomavirus humain ;
- La prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception.

La prise en charge est gratuite pour tous et anonyme pour les personnes qui le souhaitent.



Pour qui?

Les principaux publics cibles:

- Adolescents et jeunes adultes
- Personnes en situation de vulnérabilité
- Personnes ayant des comportements à risque



Comment y accéder ?

Contacter le CEGIDD directement.



Consulter

[Retrouvez la carte Santé Sexuelle | Santé.fr](#)



Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS)

C'est quoi?



Les EVARS sont **des lieux d'information, d'écoute, de sensibilisation et de prévention** en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle, notamment sur les sujets suivants :

- La prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Les violences faites aux femmes, y compris les violences sexuelles ;
- L'éducation à la sexualité en milieu scolaire et autres ;
- Le respect des orientations sexuelles, des identités de genre, des personnes intersexuées ;
- Le respect de l'intimité des personnes âgées, en situation de handicap et de toutes les personnes vulnérables.

Ils ont également pour mission d'accompagner les femmes envisageant de recourir à l'IVG ou y ayant recouru. Ils effectuent notamment les entretiens psycho-sociaux lors d'une interruption volontaire de grossesse pour les femmes qui le souhaitent.

Ces structures ne pratiquent pas d'actes médicaux.

L'accueil est gratuit et anonyme pour toutes et tous.



Pour qui?

Les EVARS sont destinés à un large public: femmes, jeunes et adolescents, personnes en situation de vulnérabilité, couples et familles, personnes de toutes orientations sexuelles et identités de genre.



Comment y accéder ?

Contacter l'Espace de Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) directement.



Consulter

[Annuaire des Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle \(EVARS\) | ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)



ADDICTIONS



Addiction

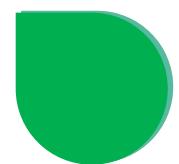
**Centre d'Accueil et
d'Accompagnement
à la Réduction des
risques pour
Usagers de Drogues
(CAARUD)**

**Centre de soins,
d'accompagnement
et de prévention en
addictologie
(CSAPA)**

**Centre de soins,
d'accompagnement
et de prévention en
addictologie
(CSAPA) résidentiel**

**Consultation Jeune
Consommateur
(CJC)**





Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)

C'est quoi ?



Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) assurent :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins qui comprend l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité (proposés de préférence sur place), l'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun et l'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers.

Les CAARUD développent des actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues.

Les centres participent au dispositif de veille en matière de drogues et de toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

Un dispositif d'aller-vers vers les usagers de drogues les plus marginalisés dans le cadre des **équipes mobiles de CAARUD** permet des interventions de proximité à l'extérieur du CAARUD (maraudes de rue, squats, milieux festifs, hébergements d'urgence...) dans un but de prévention, de réduction des risques et d'orientation.

Pour qui?



Personnes usagères de substances psychoactives les exposant à des risques, accueillies sans condition.



Comment y accéder ?

Accueil inconditionnel.



Consultez la carte des professionnels de santé sur Santé.fr





Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

C'est quoi ?



Les CSAPA sont des structures de soins et de prévention qui accompagnent les personnes ayant une consommation à risque de substances psychoactives ou souffrant d'addiction (y compris sans substance), ainsi que leur entourage. Ils assurent :

- L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage ; dans ce cadre, ils peuvent mettre en place des consultations de proximité en vue d'assurer le repérage précoce des usages nocifs ;
- La réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ;
- La prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

Les CSAPA proposent également des consultations avancées, en extérieur, dans des structures partenaires, pour aller-vers des populations ne recourant pas spontanément au CSAPA.

Pour qui?



Personnes souffrant d'addictions (y compris sans produit) y compris mineures.

Comment y accéder ?



Accueil inconditionnel. Les CSAPA peuvent accueillir les usagers en ambulatoire ou bien proposer des services de soin résidentiel (CTR, CT, CAUT...);

Concernant les consultations avancées elles peuvent se faire dans la structure ou le service partenaire: CHRS, mission locale, services sociaux...

DROGUES-INFO-SERVICE.FR
7/7 de 8h à 2h. Appel anonyme et gratuit
0 800 23 13 13



Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](https://www.sante.fr)



Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) résidentiel

C'est quoi ?



Les **CSAPA résidentiel** sont destinés à des personnes qui ont arrêté la consommation de drogue. Cet avec le produit peut nécessiter un accompagnement au long cours, le temps de consolider l'arrêt et de retrouver un équilibre ainsi que certains repères qui ont pu manquer durant les années de consommation. C'est pour répondre à ce besoin que différents types de structures accueillent les usagers après leur sevrage pour des soins résidentiels.

Il existe des **lieux d'accueil individuels (appartement thérapeutique, famille d'accueil) ou collectifs** (centres thérapeutiques résidentiels, services de soins de suite et de réadaptation, communautés thérapeutiques).

Pour qui?



Personnes ayant arrêté la consommation de drogue.



Comment y accéder ?

Accueil inconditionnel. Les CSAPA peuvent accueillir les usagers en ambulatoire ou bien proposer des services de soin résidentiel (CTR, CT, CAUT...).



Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](#)

Pour trouver une structure consulter [Recherche action-sociale](#)





Consultation Jeune Consommateur (CJC)

C'est quoi ?



L'objectif de ces consultations est d'accueillir des jeunes consommateurs en questionnement sur leur consommation, ainsi que leur entourage.

Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique.

Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées dans ces lieux : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou de l'utilisation d'Internet.

L'entourage est reçu au sein de ces lieux comme un acteur à part entière. Il y trouvera un soutien, une écoute attentive et bienveillante ainsi que des informations précises sur les produits et sur les addictions.

Pour qui?



Principalement destiné à des jeunes entre 12 et 25 ans, souffrant d'addiction (avec ou sans produit) ainsi qu'à leur entourage.



Comment y accéder ?

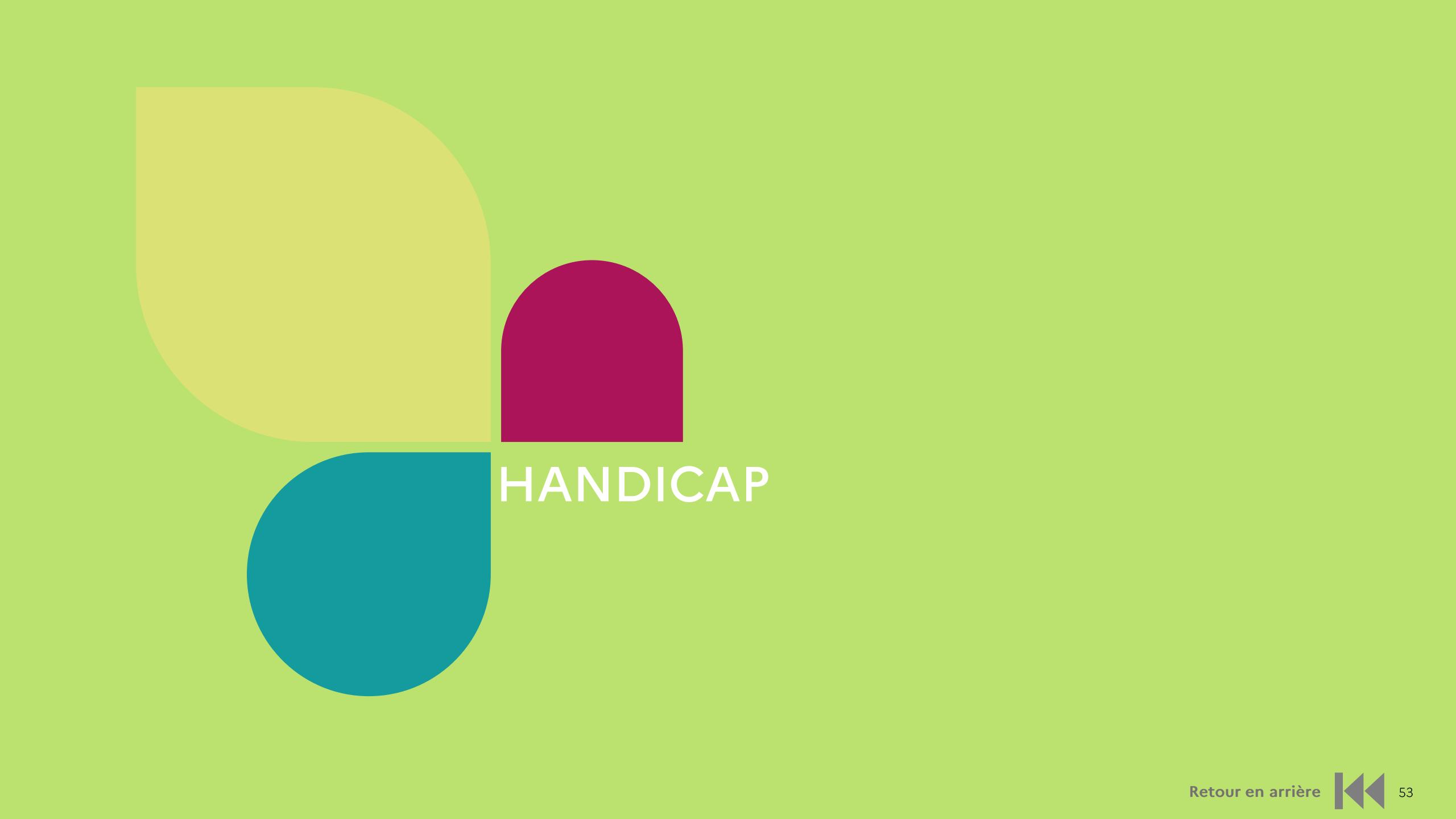
Accueil gratuit et confidentiel. Les consultations déroulent au sein des Centres spécialisés d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou dans des lieux spécialisés dans l'accueil des jeunes (Maisons des adolescents et Points accueil écoute jeunes).

Les jeunes peuvent s'y rendre seuls ou accompagnés de leur parent ou d'un proche. Les parents peuvent également être reçus avec ou sans le jeune concerné.



Consultez la carte des professionnels de santé sur [Santé.fr](https://www.sante.fr)





HANDICAP



Handicap

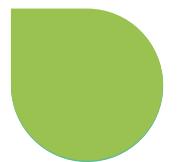
Agefiph

Maison
départementale
des personnes
handicapées
(MDPH)

Service
d'accompagnement
médico-social pour
adultes handicapés
(SAMSAH)

Service
d'accompagnement
à la vie sociale
(SAVS)





C'est quoi ?



L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) agit en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi.

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées.

Aide pour faciliter le retour en emploi:

- [Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées](#)
- [Mon Parcours Handicap](#)

Pour qui?

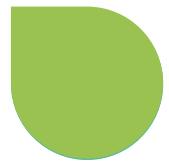


Les personnes en situation de handicap, leur entourage et les professionnels qui les accompagnent.



Comment y accéder ?

Agefiph 0 800 11 10 09
[Annuaire des agefiph](#)



Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

C'est quoi ?



Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Une MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

Pour qui ?



Personnes en situation de handicap

Comment y accéder ?



Il existe une [MDPH](#) par département
[Consulter l'annuaire](#)



Consulter [Mon Parcours Handicap](#), au service des personnes handicapées et de leurs aidants | [Mon Parcours Handicap](#)



Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)



C'est quoi ?

Le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) est un dispositif médico-social destiné aux personnes adultes en situation de handicap **vivant à domicile**.

Il contribue à la réalisation du projet de vie par un accompagnement adapté favorisant les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels. Il favorise l'autonomie des personnes et facilite aussi leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le SAMSAH apporte une assistance ou un accompagnement des actes essentiels de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, comme une aide à la toilette ou à la prise de repas. Il propose également un accompagnement social en milieu ouvert. Par exemple, un professionnel peut accompagner une personne lors d'un déplacement pour pratiquer une activité sportive ou culturelle...

Le SAMSAH partage des missions identiques à celles du SAVS et dispense, en plus, selon les besoins de chaque personne, des soins réguliers et coordonnés, ainsi qu'un accompagnement pour les consultations et le suivi médical et paramédical.

Pour qui?



Personnes en situation de handicap vivant à leur domicile.



Comment y accéder ?

Sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



Consulter [Recherche action-sociale](#)



Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

C'est quoi ?



Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont pour but de soutenir les personnes adultes handicapées dans la réalisation de leur projet de vie.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) offrent un accompagnement aux personnes adultes handicapées **pour maintenir ou restaurer les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires et professionnels, et facilitent leur accès aux services proposés par la collectivité.**

Les besoins de chaque personne sont déterminés par une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec la personne adulte handicapée, dans le cadre d'un projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement. Les SAVS offrent un soutien dans divers aspects de la vie quotidienne, comme la gestion du logement, les courses, les démarches administratives, et l'accès aux loisirs et aux services de santé en tenant compte des recommandations de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour qui?



Personnes en situation de handicap vivant à leur domicile.



Comment y accéder ?

Sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



Consulter [Recherche action-sociale](#)

Équipe projet

Cette démarche d'appui a été réalisée par l'Afpa dans le cadre de ses missions nationales de service public à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Équipe projet DREETS **Laëtitia TAMARELLE**

Cheffe de service formation et insertion par l'emploi

Pôle 3E - mission « Emploi Compétences Ville »
Johan COMPAIN

Responsable du Service Pilotage Financiers & Projets de Territoires

Équipe projet Afpa **Alexandre BESNIER**

Responsable de projet

Direction de la prospective et de l'innovation
alexandre.besnier@afpa.fr

Christelle ROPERCH

Consultante

christelle.roperch@afpa.fr

Pôle études et prospective Nouvelle-Aquitaine